

REGLEMENT CHALLENGE 82 2024

Le Challenge 82 est renouvelé pour la saison 2024, par décision de la commission départementale section cyclisme UFOLEP.

1) PARTICIPATION

Le challenge est ouvert aux **coureurs U.F.O.L.E.P.** de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories, GS, Féminines et jeunes licenciés dans le Tarn et Garonne uniquement .

2) REGLEMENT

a) Le challenge est disputé sur une sélection de 8 courses du Tarn et Garonne dont la liste suit :

- LIZAC le 21/04
- LE RAMIER le 09/05
- SERIGNAC le 01/06
- CASTELMAYRAN le 08/06
- CASTELSARRASIN le 23/06
- CAMPSAS le 21/07
- SAILLAGOL le 20/07
- CASTELMAYRAN le 24/08

b) Seuls les coureurs ayant participé à au moins 4 courses DU CHALLENGE seront classés.

c) Chaque coureur se voit attribuer **10 points** par course du challenge à laquelle il participe.

d) Lors de chaque épreuve du challenge des points sont aussi attribués aux coureurs se classant dans les 5 premiers de la course comme suit :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
10 points	8 points	6 points	5 points	4 points

d) Si l' une des 5 premières places n' est pas occupée par un coureur du Tarn et Garonne, les points de cette place sont perdus.

- e) Les féminines ayant choisi de prendre un carton de catégorie de valeur en début de saison participent au challenge dans la catégorie à laquelle elles appartiennent.
Les féminines ayant **uniquement un carton « féminines »** participent au challenge catégorie Féminines.
- f) Pour chaque catégorie, **un maillot distinctif** est remis au départ de chaque épreuve du challenge au coureur figurant en tête de celui-ci par addition des points obtenus sur chaque épreuve.
- g) Lorsqu'un coureur monte de catégorie en cours de saison, celui-ci participe au challenge dans sa nouvelle catégorie.
Ce coureur conserve les points obtenus dans la catégorie précédente **moins 4 points** qui lui sont enlevés par courses du challenge dans lesquelles il s'est classé dans les 5 premiers.
- Lorsqu'un cadet est surclassé en 3eme catégorie les points qui lui ont été attribués lors de ses places dans les 5 premiers du challenge cadets sont retirés. Seuls les points d'engagement sont conservés.
- h) Si à l'issue de ce challenge plusieurs coureurs sont à égalité de points, le coureur ayant participé au plus grand nombre de courses du challenge sera prioritaire.

3) RECOMPENSES

A l'issue de ces 7 courses **les 3 premiers coureurs** de chaque catégorie seront récompensés lors de la réunion annuelle des clubs en fin de saison.
Aucune contestation sur l'attribution des points ne sera acceptée par les commissaires.

4) REMERCIEMENTS

Merci à nos partenaires :

CYCLES DUTOURON

LE KIOSQUE à PIZZAS CASTELSARRASIN

INTERSPORT MONTAUBAN

LES CYCLES FEUTRIER

LES LANSQUENETS MONTAUBAN

Sans qui ce challenge ne pourrait exister.

Règlement approuvé par la CTD 82